

DELIBERATION CA025-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 1^{er} mars 2022

Objet de la délibération : Création de l'attestation universitaire « Simulation en Santé niveau 2 » - Faculté de santé

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 10 mars 2022, le quorum étant atteint, arrête :

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

**Signé le 14 mars
2022**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 14 mars 2022

Attestation universitaire de formation à la simulation en santé, niveau avancé

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITES
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ
- ATTESTATION D'UNIVERSITÉ

- Création**
- Modification**

		Avis Favorable/Défavorable /Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		En date du : 15 novembre 2021
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète	Favorable	En date du : 18 Novembre 2021
Avis de la CFVU	Maquette complète	Favorable	En date du : 10 janvier 2022
Avis du CA	Maquette complète	Favorable	En date du :10 Mars 2022

Reçu aux services centraux le

Identification

§ COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : SANTE
 Contact : Giovanni PETIT
 Téléphone : 0785377237
 E-mail : giovanni.petit@univ-angers.fr

§ COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S)

UFR :
 Contact :
 Téléphone :
 E-mail : @univ-angers.fr

§ AUTRE(S) UNIVERSITE(S) CONCERNEE(S) (DEMANDE DE CO-HABILITATION)

§ PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION

Partenaires (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) partenaire(s) :</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation <input type="checkbox"/> former et organiser l'évaluation
Co-certificateurs (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) co-certificateurs(s) :</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation et certifier <input type="checkbox"/> former, organiser l'évaluation et certifier
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	<i>A joindre en annexe</i>
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

§ MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU (DIPLOME INTER-UNIVERSITES) :

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

§ **ENSEIGNANT(S) RESPONSABLE(S) (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :**

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Ludovic MARTIN	ANGERS	PU PH		LuMartin@chu-angers.fr
LEBDAI SOUHIL	ANGERS	MCU PH	0689185700	SoLebdai@chu-angers.fr

§ **DATE D'OUVERTURE**

Année Universitaire : 2021 - 2022
Début des cours : Mars 2022

§ **LIEU(X) DES ENSEIGNEMENTS**

All 'Sim Angers

§ **CONTACTS ADMINISTRATIFS**

Université	Ingénieur Projets FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
ANGERS	Giovanni PETIT Ingénieur Projet Responsable Adjoint <i>Unité de Formation Continue</i> Tél: 07.85.37.72.37 giovanni.petit@univ-angers.fr	Sandy Cahen Unité de Formation Continue en Santé 28 rue Roger Amsler 49045 Angers cedex 01 T. 0241735876 sandy.cahen@univ-angers.fr

Contexte / Opportunité / Originalité

Contexte

La formation par la simulation dans le domaine de la santé est aujourd'hui un standard incontournable basé sur le principe suivant : jamais la première fois sur un patient. Elle concerne aussi bien la formation initiale que le développement professionnel continu, et ce de façon multidisciplinaire et multiprofessionnelle.

En outre, la simulation en santé est à présent au cœur des réformes des second et troisième cycles des études médicales, la rendant ainsi obligatoire. Il est probable que cette obligation légale s'étende dans les années qui viennent à l'ensemble des formations aux métiers de la santé.

Il est donc nécessaire de former davantage de formateurs en simulation, mais aussi de leur proposer des formations d'approfondissement afin de compléter les connaissances acquises lors de l'Attestation Universitaire de formation à la simulation en santé et de leurs premières expériences de formateurs.

L'université d'Angers et le centre de simulation AllSimS proposent d'ores et déjà une Attestation Universitaire de formation à la simulation en santé. Il s'agit d'une formation visant à acquérir les bases de l'enseignement par la simulation. Les apprenants sont pour la plupart inexpérimentés, par conséquent, les objectifs pédagogiques sont principalement orientés vers l'acquisition des principes de bases et d'une autonomie en tant que formateurs (conception, organisation et animation d'une session de formation par la simulation).

Opportunité

Les participants à l'Attestation Universitaire sont massivement demandeurs d'une formation complémentaire, à distance de la première, afin :

- d'approfondir les connaissances précédemment acquises,
- de discuter des expériences et difficultés rencontrées durant leurs premières sessions
- d'aborder des situations plus complexes

Ce projet d'Attestation Universitaire complémentaire de formation à la simulation en santé vient donc renforcer l'Attestation Universitaire déjà en place en approfondissant les objectifs pédagogiques déjà enseignés. Il permettrait aussi de consolider la position de l'Université d'Angers comme centre de référence de l'enseignement de la simulation en santé.

Originalité

Il n'existe pas à notre connaissance de formation similaire dans l'HUGO.

Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

§ STATISTIQUES

	2021/2022		2022/2023		2023/2024	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue						
Formation Initiale						

§ **CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS**

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	18 novembre 2021		
Date de passage du CFVU	10 janvier 2022		
Date de passage au CA			

Modalités d'accès au diplôme

Voies d'accès au diplôme

- Formation Initiale Formation Continue
- Par l'expérience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)
- Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

Code NAF

Code NAF : 869 – Autres activités pour la santé humaine

Code NSF : 331 - Santé

Formacode : 43454 – Santé secteur sanitaire

Type de public (statut : étudiant, salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, ...)

-
Salarié et profession libérale

Pré requis nécessaire

Avoir obtenu l'attestation universitaire en simulation en santé.

- médecins
- infirmiers diplômés d'état
- cadres de santé
- tout autre formation médicale et paramédicale
-

Niveau d'entrée au diplôme

4 (Bac) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme au RNCP

4 (Bac) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme reconnu par l'Université d'Angers :

Débouchant sur un métier et correspondant en terme de responsabilité, d'autonomie et de technicité, à celui d'un :

(Bac) (Bac +2) (Bac+3/4) (Bac+5) (bac+8)

Ne débouchant pas sur un métier mais sur une Spécialisation (compétences transversales ou complémentaire à visée Répertoire spécifique) :

Hors niveau

Conditions d'admission

Capacité d'accueil (effectif maximum) :

10

Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) :

6

Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits ministériels) : 8

Procédure de recrutement

Composition de la commission de recrutement :

Elle est composée de 2 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Ludovic MARTIN	ANGERS	PU - PH	LuMartin@chu-angers.fr
Souhil LEBDAI	CHU ANGERS	PH CHU	SoLebdai@chu-angers.fr

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV détaillé,

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

Individualisation des parcours :

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- Dispenses partielles de cours possible pour cette formation

OUI

NON

Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.

Objectifs pédagogiques et professionnels

Objectif(s) du diplôme

But, finalité de la formation certifiante, objectifs globaux de changement exprimés par le secteur professionnel et les structures employeuses.

Désignation du métier et des fonctions visées, ou de la fonction visée (pour une spécialisation à visée Répertoire spécifique)

Description des activités professionnelles

Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés

Type d'emplois accessibles avec la certification-(en sortie), secteurs d'activité, taille des structures employeuses :

- médecins
- infirmiers diplômés d'état
- cadres de santé
- autres professions de santé après accord des responsables de la formation

Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) :

Public visé en entrée du dispositif de formation, professions, fonctions, métiers, secteurs d'activité, taille des structures, territoires (périmètre géographique).

Organisation de la formation

Durée totale de la formation : 14 heures

Enseignements théoriques et pratiques en présentiel : 14 h

Enseignements à distance : néant

Tutorat : néant

Stage : néant

Examens/soutenance : néant

Autres (parcours recherche, simulation...) : néant

Estimation du temps personnel (hors durée totale formation) : 2 heures

En alternance (*hors contrat de professionnalisation et apprentissage*) :

Modalité de formation qui se caractérise par l'acquisition organisée et progressive de compétences dans le cadre d'activités formatives et professionnelles. Celles-ci se déroulent en alternance en centre de formation (ou à distance) et en entreprise.

OUI NON

Calendrier de la formation (*début, fin, regroupements, nombre de sessions,...*):

Formation sur 2 jours, soit 4 demie journées, amplitudes horaires de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Calendrier Universitaire :

X Annuel : sur 1 année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires

Autre : précisez

Programme détaillé

Formation sur 2 jours, soit 4 demi-journées, amplitudes horaires de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Toutes les sessions sont en présentiel.

Formateurs : L Martin, S Lebdai...

- 1^{ère} demi-journée :
 - o Introduction/briefing (30 minutes)
 - o Séance échanges et retours d'expérience :
 - Chaque participant fait un exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de discussion
 - Plan de l'exposé :
 - Formations mises en place : thèmes, nombre de séances, nombre de participants ?
 - Atteinte des objectifs pédagogiques ?
 - Difficultés rencontrées ?
 - Solutions mises en œuvre ?
 - Leçons tirées ?
- 2^{ème} demi-journée : analyse et discussions autour de films courts illustrant les erreurs classiques (briefing trop court, contrat pédagogique mal expliqué, scénario à trous, absence d'objectifs pédagogiques claires, scénarios trop complexes, absence de décharge émotionnelle, absence de déréolage, cours magistral...)
- 3^{ème} demi-journée : travaux préparatoires en 3 groupes ;
 - o Le groupe 1 :
 - création d'une séance de simulation pour le groupe 2
 - o Le groupe 2 :
 - travaille avec le groupe 3 à l'élaboration d'objectifs pédagogiques pour le groupe 1,
 - passera comme apprenants pour le groupe 1,
 - débriefera le groupe 3 après leur débriefing du groupe 1.
 - o Le groupe 3 :
 - fixe des objectifs pédagogiques pour le groupe 1 en collaboration avec le groupe 2
 - donne à cet effet des consignes de comportement au groupe 2.
 - débriefera le groupe 1.
- 4^{ème} demi-journée :
 - o Simulation
 - Mise en situation du groupe 1
 - Débriefing du groupe 1 par le groupe 3
 - Débriefing du groupe 3 par le groupe 2
 - Débriefing des 3 groupes par les formateurs
 - o Conclusion de la formation et autoévaluation

Modélisation Apogée

Équipe pédagogique prévisionnelle

Nom Prénom Intervenant	Fonction/profession, structure	Champ d'expertise	Cours/Module enseigné	Statut	Coordonnées
Martin Ludovic	PU-PH	Simulation			
Lebdai Souhil	MCU-PH	Simulation			

Modalités d'évaluation et de validation

§ CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)

L'enseignement de l'attestation est validé par :

- l'assiduité à l'ensemble de la formation
- la participation à l'exercice final de simulation sous la direction des formateurs

§ COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :

Le président de l'Université d'Angers arrête annuellement la composition du jury de diplôme. Il est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers, responsable de la formation. Le président de jury a voix prépondérante.

Les jurys de soutenance et de diplôme sont organisés dans les locaux de l'Université d'Angers. Pour chaque réunion de jury de soutenance ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement. La liste d'émargement précise la date, le lieu et la durée du jury.

NOM Fonction au sein de ce jury	Université de rattachement	Statut	E mail
Ludovic MARTIN	ANGERS	PU PH	LuMartin@chu-angers.fr
Souhil LEBDAI	ANGERS	MCU PH	SoLebdai@chu-angers.fr

Note de service DEVE 14/10/2020 : CONSTITUTION DES JURYS DE DIPLOME D'UNIVERSITÉ (hors RNCP, RS)

Le jury doit être présidé par le responsable pédagogique du DU.

Le jury doit être composé au minimum de 2 personnes, membres de l'équipe pédagogique.

Toute absence à un jury, même en respectant le quorum, doit être justifiée par écrit par un motif légitime. Un arrêté modificatif de constitution de jury signé par le Président de l'Université d'Angers doit être rédigé dès lors qu'un membre de jury signale plus de 15 jours avant le début des épreuves son absence pour la délibération.

Dans le cadre spécifique d'un projet d'enregistrement aux répertoires nationaux (RNCP, RS)

Un candidat doit être évalué par un jury composé, à minima, de deux membres sans aucun lien professionnel ou personnel avec le candidat.

La composition du jury doit garantir son indépendance pleine et entière et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Un minimum de 50 % de ses membres doit être extérieur au parcours de formation et, si cela est possible, à l'organisme certificateur (ou aux co-certificateurs du réseau) et à celui qui a assuré la formation (ou ceux qui sont habilités par le certificateur à assurer la formation).

Parmi ses membres : des professionnels qualifiés (employeurs et/ou salariés confrontés aux situations de travail réelles).

NOTA : dans le cadre d'un projet d'enregistrement au **RNCP**, un jury devra être constitué pour la validation de chaque bloc, sur la base d'un référentiel d'évaluation par bloc.

Coordination, suivi et évaluation du dispositif

Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

Elle est composée de 2 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM Fonction au sein de cette commission	Université de rattachement	Statut	E mail
Ludovic MARTIN	ANGERS	PU PH	LuMartin@chu-angers.fr
Souhil LEBDAI	ANGERS	MCU PH	SoLebdai@chu-angers.fr

Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

Conseil de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement font partie des dispositifs d'évaluation des formations et de réflexion sur leur évolution. Ils visent à favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les stagiaires et les représentants du monde socioprofessionnel (art. 5, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations – CNF). Ils participent au processus d'amélioration des formations et vérifient l'adéquation entre les métiers visés et l'insertion professionnelle. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences, et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site (art. 5, CNF). La réunion du conseil de perfectionnement peut également être l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation des stages et des structures d'accueil par les stagiaires. Au niveau de l'UA, le conseil de perfectionnement est associé à l'élaboration des fiches RNCP.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la formation. Il est composé au minimum du responsable de formation, d'un professionnel (extérieur au parcours de formation) et d'un stagiaire inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation. Il se réunit à la fin de chaque session, à l'issue du jury de délibération par exemple. Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la commission pédagogique et/ou au conseil de gestion de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion. D'autres personnes pouvant concourir à la réflexion sur l'évolution des

formations peuvent être invitées, comme la participation de représentants de la Direction de la formation continue, ou encore du SUIO-IP.

Il a pour mission de :

- effectuer un bilan pédagogique de chaque promotion (nbre de candidatures, nbre d'inscrits, origine/parcours des stagiaires, structures employeuses ou d'accueil des stages, missions réalisées, résultats aux épreuves, ...)
- effectuer un bilan de la session de formation (objectifs, contenu, pédagogie, organisation, épreuves, ...) suite aux résultats des enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, des employeurs et des intervenants
- suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés
- suivre les évolutions de l'environnement professionnel, de la concurrence et des besoins du marché
- préconiser les modifications de référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, partenariats, ..., permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes, et de toutes autres actions à mettre en place par l'équipe pédagogique, la composante, l'Université, ...
- promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.

Il est composé de 2 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM Fonction au sein de ce jury	Université de rattachement	Statut	E mail
Ludovic MARTIN	ANGERS	PU PH	LuMartin@chu-angers.fr
Souhil LEBDAI	ANGERS	MCU PH	SoLebdai@chu-angers.fr

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non

Inscription aux Répertoires nationaux

RNCP : Oui Non En cours En projet

Répertoire Spécifique : Oui Non En cours En projet

Tarifs

Tarifs de la formation (Hors Droits universitaires)

	Financement entreprise	Financement particuliers /etudiants	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
AU Simulation	800	500	

Dans le cadre d'un partenariat faisant l'objet d'une convention cadre, se reporter au prix négocié avec le Partenaire, correspondant à la prestation assurée par l'Université et facturée au Partenaire.

Montants forfaitaires exonérés de TVA.

Budget prévisionnel

AU Simulation en santé Niveau Avancé

MAJ	date de MAJ	Composante			
RP :	LUDOVIC MARTIN	Niveau	L & LP	M	Validité
	Souhil LEBDAI		1	0	✓
RECETTES					5 600,00 €
Inscription à la totalité de la formation		nb. stagiaires	Tarif	Total	
	Financement entreprise/Opca	2	800,00 €	1 600,00 €	
	Sans financement	8	500,00 €	4 000,00 €	
	Total :	10		5 600,00 €	
Inscription par module		nb. inscriptions	Tarif	Total	
				- €	
DÉPENSES					2 902,24 €
>> Personnel enseignants					
Responsabilité pédagogique		nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq.TD	
641	Enseignants titulaires (Bi-appartenant UA/CHU*)		10,0	10,0	434,80 €
642	Autres intervenants			0,0	- €
	Sous-total	0	10	10	434,80 €
Enseignement					
641	Enseignants titulaires (Bi-appartenant UA/CHU*)		28,0	28,0	1 217,44 €
642	Autres intervenants			0,0	- €
	Sous-total	0,0	28,0	28,0	1 217,44 €
Encadrement stagiaires / Tutorat			heures de tutorat / stagiaire		
		Nb. stag.encadrés	nb. heures TD		
641	Enseignants titulaires	0	0,0	0,0	- €
642	Autres intervenants	10	0,0	0,0	- €
	Sous-total	10	0,0	0,0	- €
Prestation de service		nb. jours	tarif journalier		
	Intervenant				- €
					- €
					- €
	* Non rémunérés car Bi-appartenant UA/CHU				- €
			Total h TD	38,0	
>> Personnel administratif					
					Total poste personnel : 1 652,24 €
>> Fonctionnement					
606	Achat, fourniture et matériaux	250,00 €			
613	Location	1 000,00 €			
618	Reprographie / Documentation				
623	Publicité / Communication				
624	Transports				
625	Déplacement, missions, réception				
626	Frais postaux				
628	Divers				
	Total fonctionnement :	1 250,00 €			
RÉSULTAT GLOBAL UA					2 697,76 €
					48,2%
Contribution FC sur les recettes		8%		448,00 €	
Contribution FC sur les recettes		22%		1 232,00 €	
DIFFÉRENTIEL pour la Composante				1 017,76 €	18,2%
Droits de base universitaires vers DFC		10	136,00 €	1 360,00 €	

Marketing/Communication/Commercialisation

Pistes à approfondir avec le service relation-client de la DFC (Bénédicte FERRA Y CASTELL et Francette GUILLEMIN) :

Un RDV sera calé une fois le projet validé par les instances universitaires.

Une plaquette commerciale sera conçue et communiquée par voie d'emailing

Un encart permettra la communication sur les réseaux sociaux.

La formation sera également présente sur le site de l'Université.